



Saint-Joseph
REIMS

Tarifs Ecole primaire 2023-2024 (Maternelle et Élémentaire)

A) CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE pour toutes les familles (Facturé sur 10 mois)

Le principe de péréquation fait appel à la solidarité entre les familles afin qu'aucune de celles-ci ne soit empêchée, pour des motifs d'ordre financier, de donner à ses enfants l'éducation qu'elle souhaite.

Des réductions sont prévues en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Joseph : sur la contribution familiale, réduction de 20 % pour le 2^{ème} enfant, de 30% pour le 3^{ème} enfant, de 40% pour le 4^{ème}, de 50 % pour le 5^{ème} et 60 % pour le 6^{ème} et suivants. De même, une réduction de 5% pour le 2^{ème} enfant et de 10% pour le 3^{ème} enfant et suivants sera effectuée sur la restauration pour un régime DP 4 jours au minimum pour chaque enfant.

Il est aussi prévu une contribution mensuelle réduite en fonction du niveau de revenu.

Pour en bénéficier, il vous est demandé de **fournir l'avis d'imposition 2023** portant sur les revenus 2022. A défaut de ce document le tarif de la catégorie A sera appliqué.

Ce cadre n'est pas rigide. Dans certaines situations particulières (perte d'emploi, maladie grave ou autre raison majeure), des aides peuvent être apportées. Les familles concernées doivent dans ce cas prendre rendez-vous avec la directrice. Une solution favorable sera recherchée en application des directives du Conseil d'administration de l'Association Saint-Joseph.

Base : <u>Revenu de référence sur l'avis d'imposition 2023 concernant les revenus 2022</u>						2023-2024	
Cat.	Revenu	Nombre d'enfants à charge				Contribution mensuelle	
		1	2	3	4		5 et +
A	supérieur à	45 700	48 300	54 700	61 200	66 700	107,00 €
B	inférieur à	45 700	48 300	54 700	61 200	66 700	89,00 €
C	inférieur à	24 750	27 200	32 700	38 100	44 550	63.50 €

B) REGIME COMPLEMENTAIRE FACULTATIF

1) DEMI-PENSION DE 11h40 à 13h30 (Facturé sur 10 mois)

Demi-pension mensuelle (4 repas par semaine)	100,00 €
Demi-pension mensuelle (3 repas par semaine)	75,00 €
Demi-pension mensuelle (2 repas par semaine)	50,00 €
Demi-pension mensuelle (1 repas par semaine)	25,00 €
Le repas occasionnel	8,50 €

Pour les maternelles et 11èmes : le déjeuner est servi à table à 11h45 dans une salle réservée.

A partir de la 10^{ème} : les élèves passent « au self-service ». Les élèves déjeunent à 11h45, avant les lycéens dans un espace réservé.

Toutes les formules sont possibles : on peut déjeuner 1, 2, 3 ou 4 fois par semaine. Les jours sont fixes.

2) GARDERIE ET ETUDES

Garderie en maternelle (facultative de 16h30 à 17h30 ou 18h00) : 7,75 € mensuel par soir, soit 31 € par mois pour 4 soirs.

Etude du soir en classe élémentaire (facultative de 16h30 à 17h30 ou 18h) : 7,75 € mensuel par soir, soit 31 € par mois pour 4 soirs.